



# REGLEMENT INTERIEUR – OLONNA SURF CLUB 2017

## 1. Inscriptions

Toute inscription au CLUB se fera à partir du formulaire d'inscription ci-joint qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure.

Toute personne souhaitant bénéficier des services, prestations et avantages du club, ou utiliser les locaux et vestiaires, devra impérativement être licenciée à l'Olonna Surf Club.

Toute personne travaillant ou exerçant des responsabilités (membres du Bureau, moniteurs, personnels) devra être licenciée au club.

Chaque adhérent devra impérativement fournir les pièces demandées par le secrétariat pour la constitution de son dossier d'adhésion. La participation aux cours ne sera autorisée qu'après la validation d'un dossier complet.

En vous inscrivant, vous autorisez l'Olonna Surf Club à utiliser les photos et/ou films de vous et/ou de votre enfant, réalisés pendant vos séances, pour agrémenter le site ou la page facebook du club ainsi que pour la réalisation de tout document publicitaire, et ce sans contrepartie financière.

## 2. Assurances

Toutes les personnes inscrites à l'Olonna Surf Club se verront systématiquement délivrer une Licence Fédérale, incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dans les modalités décrites dans le contrat souscrit par le club, à disposition des parents ou tuteurs légaux.

Les licences, pratiquants ou compétitions, offrent des garanties pour la totalité du temps de pratique du surf.

En s'inscrivant dans la structure, les surfeurs mineurs, leurs parents ainsi que les adultes acceptent les risques liés à la pratique du surf dans les conditions normales de pratique.

### **3. Cours**

En règle générale, les cours de surf se déroulent au spot de Tanchet, en fonction des conditions météorologiques et/ou du niveau des pratiquants, les moniteurs se réservent le droit de les déplacer à la petite cale ou à la base de mer.

En cas de très mauvaises conditions météorologiques (mer trop calme ou trop agitée, orage ou pollution) ou d'inaccessibilité du site, les cours seront soit remplacés par des activités de substitution liées au Surf (Cours sur eau plate, exercice de rame, d'équilibre, de sauvetage...) soit annulés. Les annulations ou modifications de site d'entraînement seront annoncés sur le site ou la page facebook du Club. Chaque adhérent devra acquérir le réflexe de les consulter régulièrement.

En cas d'absence prévu d'un pratiquant au cours, merci de prévenir le club 24 heures à l'avance afin de permettre aux moniteurs de s'adapter et de ne pas pénaliser les autres élèves. Il ne sera possible de reporter ou de rembourser les cours dont l'élève aura été absent en cas de désistement ou d'empêchement.

### **4. Responsabilités du club**

Les élèves seront pris en charge par le club, et donc sous la responsabilité des moniteurs, cinq minutes avant le début de leurs cours d'enseignement. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leur parents ou tuteur cinq minutes après la fin de la prestation concernée.

La responsabilité civile du club concernant ses élèves cesse en dehors de ces heures.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de non respect des consignes de sécurité du moniteur responsable du groupe.

Les parents devront, avant de laisser leur enfant dans le club, s'assurer que le cours a bien lieu.

Avant de se préparer dans les vestiaires, chaque pratiquant devra monter au bureau du club pour signaler sa présence aux moniteurs.

Dans le cadre de ses prestations, l'Olonna Surf Club peut être amené à utiliser un véhicule pour le transport des licenciés. Le club s'engage à assurer ce transport dans le respect des règles en vigueur:

- Conducteurs titulaires du permis de conduire nécessaire.
- Couverture d'assurance du véhicule.
- Respect du nombre maximum de passagers.
- Véhicule propre et en bon état (révisions obligatoires).

## 5. Engagements des adhérents et règles de vie

Pour la sécurité de nos jeunes pratiquants, nous demandons aux parents de ne pas pénétrer en voiture sur le parking du club et de ne pas en bloquer l'entrée en déposant leurs enfants. La zone de stationnement pour les vélos et la voiture de l'ISO doit toujours être laissée libre.

Le matériel nécessaire (combinaison, planches...) sera fourni aux adhérents pendant les heures de cours. Cependant, les pratiquants devront s'équiper de chaussons, cagoule et gants.

Chaque adhérent devra respecter le matériel du club et celui prêté par l'ISO :

- Tout le matériel du club doit être utilisé avec soin afin de garder une durée de vie normale au matériel. Les lycras ont des tailles différentes. Il tient à chacun de prendre la taille adéquate quand cela est possible.
- Les pains de wax mis à disposition de l'ISO sont exclusivement réservés pour l'utilisation sur les planches ISO. Chaque adhérent devra acheter sa wax pour son matériel personnel.

ainsi que les locaux (vestiaires, bureau) :

- Il est strictement interdit d'accéder au bureau en combinaison mouillée.
- Les vestiaires ne sont pas un lieu de jeu. Il tient à chacun de respecter les affaires des autres et ne pas courir à l'intérieur des vestiaires.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des affaires laissées dans les vestiaires.

Il est interdit de courir dans les escaliers qui mène au club, de se pencher par dessus la rambarde du club et de grimper sur les murs de délimitation de l'ISO

Le club est un lieu de vie où il tient à chacun de ranger et nettoyer après quelque utilisation.  
(vaisselle, micro-onde, chaises, tables, nettoyage sol...)

Chaque adhérent est tenu de respecter les règles élémentaires de politesse et de bienveillance vis à vis d'autrui, et notamment envers les membres du club : pratiquants, moniteurs, dirigeants, parents... Tout manquement à ces règles (abus verbaux, actes de violence...) sera sanctionné par les responsables du club.